



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **CAHIER DES CHARGES**

---

**SÉLECTION D'UN ARCHITECTE POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI  
DE DIVERS TRAVAUX IMMOBILIERS DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO  
POUR LE TOGO**

AVRIL 2026

## **I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à la sélection d'un cabinet d'études architecturales pour accompagner **la Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo dans** la réalisation de ses projets d'aménagement.

Ledit cabinet signera avec la Banque un contrat pour une durée de trois années renouvelables.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions attendues de l'Architecte ainsi que la composition de l'équipe chargée de la réalisation des travaux.

## **II – PRESTATIONS ATTENDUES DE L'ARCHITECTE**

Les prestations d'architecture couvrent les travaux d'aménagements ci-après :

- cloisonnement en maçonnerie ou en structure légère (placoplâtre ou menuiserie aluminium) ;
- faux plafonds métalliques ou en staff ;
- réaménagement des bureaux aux étages courants ;
- revêtements souples ou durs de sols ou murs ;
- peinture et décoration intérieures (sauf pour les bureaux nobles) ;
- remplacement d'appareils sanitaires ;
- menuiserie bois (portes, placards, revêtements muraux intérieurs) ;
- réfection des espaces verts.

Les prestations attendues de l'Architecte peuvent être réparties en deux (2) missions principales comme suit :

### **2. 1 Phase de conception architecturale**

Cette phase porte, pour chaque projet, notamment sur :

- le recueil et l'analyse des besoins du Maître de l'Ouvrage ;
- la réalisation d'état des lieux de l'existant et l'établissement d'un rapport ;
- la proposition de solutions architecturales pour les travaux projetés sur la base de l'état des lieux ;
- l'élaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les pièces écrites et graphiques nécessaires à une bonne compréhension et à une estimation réaliste, par les entreprises, des travaux à réaliser ;
- évaluation prévisionnelle du coût des travaux ;
- l'assistance au Maître d'ouvrage pour le dépouillement des offres des entreprises.

### **2. 2 Mission de suivi architectural des travaux**

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, le cabinet d'architecture assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier et procédera à l'examen et à l'approbation des plans d'exécution ainsi que des matériaux et fournitures.

Pour les projets pour lesquels la BCEAO n'aura pas recours à un Bureau d'Etudes Techniques,

---

l'Architecte fera en sus :

- le pilotage, l'ordonnancement et la coordination des travaux ;
- le suivi financier et administratif des travaux ;
- l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise.

Pour la réalisation de ses prestations l'Architecte devra disposer, suivant la nature du projet, d'une équipe composée *a minima* comme ci-après :

- un (1) ingénieur, chef de mission, justifiant de 10 ans d'expérience professionnelle;
- un (1) architecte spécialisé en décoration d'intérieur avec cinq (5) ans d'expérience minimum ;
- un (1) projeteur avec cinq (5) ans d'expérience minimum ;
- un (1) technicien supérieur en génie civil ayant au moins deux (2) ans d'expérience.

Les prestations du cabinet d'Architecte s'étendent, pour chaque projet, jusqu'à la réception définitive des ouvrages ou installations.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelque raison que ce soit, le prestataire est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier sans honoraires supplémentaires.

### **III – OFFRE TECHNIQUE**

Les soumissionnaires devront fournir un dossier comprenant les éléments suivants :

- la présentation générale du cabinet ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des moyens de locomotion dont dispose le cabinet ;
- la liste des outils informatiques du cabinet ;
- une liste des références pertinentes du cabinet.

### **IV – OFFRE FINANCIÈRE**

L'offre financière doit être établie hors TVA en FCFA et, inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir cadre de devis) par Agence :

- les frais relatifs à la mission d'études d'ingénierie ;
- les frais pour la mission de suivi de l'exécution des travaux.

### **V – CADRE DE DEVIS**

#### **5.1. Prestations sans pilotage et ordonnancement des travaux**

A. Agence Principale de Lomé

<b>Item</b>	<b>Désignation</b>	<b>Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)</b>
<b>1.</b>	<b>Mission de conception architecturale</b>	

<b>2.</b>	<b>Suivi architecturale du projet</b>	
<b>Total</b>		

B. Agence Auxiliaire de Kara

<b>Item</b>	<b>Désignation</b>	<b>Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)</b>
<b>1.</b>	<b>Mission de conception architecturale</b>	
<b>2.</b>	<b>Suivi architecturale du projet</b>	
<b>Total</b>		

**5.2. Prestations avec pilotage et ordonnancement des travaux**

A. Agence Principale de Lomé

<b>Item</b>	<b>Désignation</b>	<b>Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)</b>
<b>1.</b>	<b>Mission de conception architecturale</b>	
<b>2.</b>	<b>Suivi architecturale du projet</b>	
<b>Total</b>		

B. Agence Auxiliaire de Kara

<b>Item</b>	<b>Désignation</b>	<b>Taux (% du coût total HT/HDD des travaux)</b>
<b>1.</b>	<b>Mission de conception architecturale</b>	
<b>2.</b>	<b>Suivi architecturale du projet</b>	
<b>Total</b>		

-----